

Colocation

La villa de tous les possibles

À la villa Lucie, à part les repas pris en commun, chacun est libre de son emploi du temps et décide des activités auxquelles il souhaite participer.



Six personnes, tous handicaps confondus, partagent le même logement à Pignans, dans le Var. Une colocation bon esprit où tous versent leur prestation de compensation (PCH) au pot commun pour financer les huit salariés qui se relaient à leurs côtés 24 heures sur 24.

« **C'**est trop mou ta musique, Boris ! Mets quelque chose de plus rythmé ! » C'est peu de dire que Christelle Chazal dynamise l'atelier sport du matin, à la villa Lucie, à Pignans, une commune varoise de 4 000 habitants. L'aide-soignante corrige la posture de Benjamin qui utilise des haltères et encourage Boris à poursuivre la séance. Elle reconforte aussi Aurélie, les yeux mouillés de larmes. « *On ira boire un soda au village, lui glisse-t-elle. Ça nous fera du bien de parler entre filles.* » Le matin même, Boris lui a annoncé qu'il mettait un terme à leur relation d'un an.

Un quotidien bien organisé

Comme dans toutes les colocs, il y a des histoires d'amour. Des fâcheries passagères aussi. Mais surtout

beaucoup de bienveillance, palpable dans les gestes d'affection, les mots gentils... Les six à sept habitants de la villa Lucie, tous en situation de handicap, mental, psychique et/ou moteur, partagent davantage qu'une grande et confortable maison, dont ils sont colocataires.

En effet, Michel Agoun, Aurélie Cremades, Jean-Luc Foucques, Vanessa Ocana, Benjamin Perusseu, Boris Pouillot, et Odile Signorino, âgés de 29 à 60 ans, ont en commun un même projet : celui de vivre chez eux en sécurité. Pour y parvenir, ils mutualisent leurs heures de prestation de compensation du handicap (PCH).

Ce qui permet de financer les huit salariés qui se relaient sur place, 24 heures sur 24, pour les aider à accomplir les actes de la vie quotidienne, assurer une surveillance ou bien encore organiser des activités.

Sous la houlette de Clara Selva, la responsable de la villa.

Ce matin, Odile et Aurélie ont cuisiné, guidées par Joséphine Sciandra, une des employés. Dans la grande et lumineuse pièce à vivre, qui abrite la cuisine, la salle à manger et le salon, elles ont préparé des boulettes de viande et une sauce courgettes. Le menu du jour a été imaginé par les colocataires lors de la réunion du dimanche après-midi, consacrée aux repas de la semaine. Chacun y va de son idée. « *On veille à ce que ce soit équilibré au niveau nutritionnel* », précise Clara Selva. Le lundi, les colocataires se réunissent également pour établir le programme des semaines à venir. Monter des projets – comme un séjour de vacances au bord de la mer, mais aussi discuter des problèmes au sein de la coloc, matériels ou relationnels.

Une maison animée

Vanessa rentre du village avec le pain. Elle est l'une des deux colocataires suffisamment autonomes pour parcourir seule le kilomètre qui sépare la villa de la boulangerie. « Michel, tu viens aider les autres à mettre la table », interpelle l'aide-soignante Fanny Samain, qui s'assure que chacun participe aux tâches de la maison. Dans le salon, la télé est branchée sur une chaîne musicale. « Je n'en peux plus de Johnny Hallyday, maugrée gentiment Benjamin. Moi, je préfère la musique classique. » « Christelle, je t'aime », s'exclame Odile, hilare.

Après le déjeuner, temps calme. « Je vais fumer une cigarette sur la terrasse », lance Michel qui, pour se rassurer, annonce toujours ce qu'il va faire. Benjamin se retire dans la quiétude de sa chambre climatisée avec grande salle de bains aménagée. Dans la salle à manger, Odile attaque des coloriages. Boris arrive à son tour, après une séance de relaxation prodiguée par Fanny. Il allume son téléphone portable. « Pas plus d'une heure d'écran, lui rappelle Christelle, l'aide-soignante. Ce n'est pas bon pour ton épilepsie. »

Une autonomie appréciée

Depuis son bureau, vitré comme un aquarium, Clara Selva jette régulièrement un œil sur la grande salle



commune. « C'est impressionnant de voir comment Boris, qui est autiste, a évolué depuis deux ans, commente-t-elle. Lorsqu'il est arrivé, il parlait peu, portait des lunettes de soleil en permanence, et il était scotché à sa console de jeux. Il s'est énormément ouvert aux autres. » La preuve, selon elle, que la colocation et l'accompagnement sur mesure, dont il bénéficie, lui conviennent mieux que la vie en foyer.

Aurélie, elle aussi, a longtemps vécu en établissement. « Mais là-bas, on ne décide rien et on ne fait rien. Ici, par contre, on cuisine, on nettoie nos chambres... », raconte-t-elle. Chacun à la mesure de ses capacités.

Après avoir quitté le foyer, la jeune femme a vécu chez ses parents. « Mais il fallait trouver une solution pour quand ils ne seraient plus là », poursuit-elle. Ce sera la coloc, qui ne nécessite pas de décision d'orientation de la MDPH. D'abord en test, pendant plusieurs séjours, de deux semaines au minimum, dans le septième appartement conçu pour l'accueil d'invités ou pour des séjours de répit. L'essai s'est avéré concluant pour elle et ses cinq colocataires. L'admission d'un nouveau venu est, en effet, soumise au vote. « C'est normal de choisir avec qui on va vivre, non ? » résume Clara Selva.

Michel revient de sa sieste. « Je peux manger une glace ? » interroge-t-il. « Une glace et tous au jardin ! » approuve Fanny en battant le rappel des troupes. Atelier de désherbage collectif... mais pas obligatoire. À la villa Lucie, en dehors des repas pris en commun, chacun est maître de son emploi du temps. Les colocataires sont également libres de rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Mais ceux qui auraient des envies d'indépendance peuvent se tester dans le studio tremplin, équipé d'une cuisine. Puis s'installer, par exemple, dans l'un des six logements sociaux situés à l'étage de la villa, et occupés, pour la plupart, par des locataires "ordinaires". C'était le projet d'Aurélie et Boris. La vie en aura décidé autrement. ▀

Un résident peut rester dans la villa aussi longtemps qu'il le souhaite. Il peut aussi décider, à tout moment, de la quitter pour s'essayer à la vie solo.

Une douzaine d'ouvertures prévues

Mailys Cantzler a créé sa première colocation pour personnes handicapées à La Croix-Valmer, dans le Var, en 2014.

Une solution sur mesure pour sa sœur, traumatisée crânienne. Depuis, six autres ont suivi. Et une douzaine d'autres devraient voir le jour dans les mois à venir.

Sa société Cap'Solidarité loue les villas. Tout inclus, y compris l'alimentation, chaque colocataire paie 750 à 900 € par mois. L'organisme de services à la personne Cap'Services emploie les salariés travaillant sur place.

Les PCH financent leur rémunération. Par ailleurs, l'association Le Club des Six, qui regroupe les habitants et leur famille, définit le projet de la villa.

Plus d'informations sur homnia.fr

Franck Seuret (texte et photos)